Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin Division du 1<sup>er</sup> degré

### Fiche Profil de Poste

Circonscription: STRASBOURG ASH

Libellé du poste : ENSEIGNANT-REFERENT HANDICAP Secteur EMS Sud 1

#### 1. Définition du poste et des missions :

L'enseignant spécialisé nommé dans ces fonctions est référent pour chacun des élèves handicapés scolarisés dans un secteur géographiquement déterminé, de l'école maternelle au lycée, y compris dans les établissements spécialisés. Le secteur d'un enseignant-référent couvre plusieurs secteurs de collège.

Son bureau est implanté au collège Solignac - 16 rue Louis Braille - 67100 STRASBOURG.

#### Mission

« L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA). Il tend à assurer la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation. Dans ce cadre, il assure un suivi du parcours de formation des élèves handicapés scolarisés au sein de son secteur d'intervention, afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence. Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.

Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent. Il favorise les échanges d'informations entre ces partenaires. Il veille notamment à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements que l'élève est amené à fréquenter au long de son parcours. À cet égard, lorsque l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) prévoit l'évolution du projet personnalisé de scolarisation vers une formation professionnelle, puis vers une insertion dans la vie active, l'enseignant référent se rapproche de l'instance d'insertion professionnelle des personnes handicapées en vue de favoriser la meilleure transition possible.

L'enseignant référent peut également être amené à intervenir avant décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment dans le cas d'une première scolarisation intervenant avant toute évaluation par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. L'enseignant référent a dans ce cas un rôle essentiel d'information, de conseil et d'aide, tant auprès des équipes enseignantes que des parents ou représentants légaux de l'enfant. Il doit en effet contribuer, aux côtés des responsables d'établissements scolaires, à l'accueil et à l'information des familles et les aider, si nécessaire, à saisir la MDPH dans les meilleurs délais. En cas de divergences d'appréciation entre une équipe enseignante et une famille sur la nécessité d'une telle saisine, il aide à la recherche de la solution la plus appropriée à la situation de l'élève avec l'appui de l'IEN de circonscription. »

L'horaire du service de l'enseignant référent est annualisé sur la base d'un temps plein de la fonction publique.

### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- bonne connaissance du système éducatif et des structures ASH;
- aisance relationnelle et capacités de travail en équipe ;
- mobilité et disponibilité :
- maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, messagerie électronique,...);
- connaissance du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés
- connaissance des problématiques liées au handicap

## 3. Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH ou 2 CA-SH), quelle que soit l'option.

Les personnels non spécialisés peuvent toutefois se présenter au poste.

Les candidats seront convoqués pour un entretien.

Contact pour obtenir des informations sur le poste : IENASH (téléphone : 03.88.45.92.30)

Référence: Arrêté du 17-8-2006 (JO DU 20-8-2006)

Circonscription: HAGUENAU Nord

Libellé du poste : ENSEIGNANT EN CLIS « TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ORAL : DYSPHASIE »

Localisation: Ecole St Nicolas 1 HAGUENAU

#### 1. Définition du poste et des missions :

L'enseignant est en charge de l'enseignement aux élèves auxquels a été proposée la scolarisation dans ce dispositif dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la CDA (Commission des droits et de l'Autonomie) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). A ce titre, il assure :

- les enseignements, et la mise en œuvre d'aménagements pédagogiques adaptés
- l'organisation de l'inclusion scolaire dans les classes ordinaires de l'école
- l'élaboration du projet pédagogique individualisé pour chaque élève, ainsi que du projet de la classe, articulé au projet de l'école
- la coordination indispensable à la mise en œuvre de ce projet individuel et la contribution à l'évolution périodique du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève, en lien avec l'enseignant référent

#### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- connaissances affirmées des troubles spécifiques du langage oral et écrit et plus généralement des troubles spécifiques des apprentissages.
- expérience confirmée dans le domaine de l'apprentissage de la langue orale et écrite (lecture écriture) en classe ordinaire
- connaissance des problématiques et expérience dans l'enseignement à des élèves présentant des troubles sévères du langage
- analyse des besoins éducatifs spécifiques des élèves
- adaptations pédagogiques à ces besoins
- travail en équipe (entre enseignants, services de soins, thérapeutes...)
- maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

#### 3. Conditions de recrutement :

être titulaire d'un CAPASH, de préférence option D.
 Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

- Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IEN de la circonscription de HAGUENAU Nord: 03.88.73.46.66

IENASH: 03.88.45.92.30

Chargée de mission des troubles spécifiques des apprentissages

(Téléphone: 03.88.45.92.30 poste 1208 mail: stephanie.mouriaux-ferreira@ac-strasbourg.fr)

Référence : Circulaire n° 2009-087 du 17 juillet 2009

Circonscription: STRASBOURG ASH

Libellé du poste : Enseignant Educateur à l'Etablissement régional du premier degré (ERPD) de STRASBOURG

#### 1. Définition du poste et des missions :

Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement et d'éducation, d'ouverture sportive et culturelle à des niveaux différenciés (écoles primaires et collège) à des jeunes de moins de 16 ans fréquentant des établissements scolaires du premier et second degré mais inscrits en internat à l'ERPD.

L'ERPD dispose de 120 places d'internat « social et scolaire ».

L'enseignant propose un accompagnement scolaire des internes fondé sur une aide aux devoirs quotidienne et un suivi personnalisé. L'internat s'adresse, historiquement à des enfants dont les parents exerçaient des professions non sédentaires telles que forains et bateliers, et à ce jour à des enfants dont les familles sont en difficulté sociale passagère et ne bénéficiant pas chez eux de conditions ou d'un environnement favorable pour réussir scolairement.

#### Les missions sont :

- le développement des activités socio-éducatives,
- l'éducation à la citoyenneté,
- l'éducation aux loisirs et le développement des activités sportives,
- l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle,
- la gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera le garant,
- la participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques,
- la résolution des difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire,

#### L'enseignant doit :

- Assurer le suivi individuel d'élèves dont il est le référent : mise en place et suivi des projets individualisés, accompagnement
- Accompagner la scolarisation des élèves fréquentant des classes ordinaires ou spécialisées (CLIS, SEGPA) dans des établissements proches de l'ERPD (assurer la liaison avec l'enseignant de la classe, favoriser la liaison avec les familles)
- Concevoir et animer des temps d'études : suivi des devoirs, soutien et approfondissement individualisés
- Concevoir et animer des temps d'activités éducatives
- Concevoir et animer des temps d'activités de loisirs
- Mettre en place une stratégie éducative pour faciliter les apprentissages des élèves au regard des objectifs à atteindre.
- Assurer des temps de surveillance avec des horaires liés à l'internat (jusque 21h)
- Assurer une nuit par semaine à laquelle s'ajoute par rotation l'accueil du dimanche soir et la nuit du dimanche au
- Effectuer des accueils du soir les jours fériés.

L'enseignant est rattaché à un secteur d'internat, où il travaille dans une équipe d'enseignant-éducateur.

#### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- capacités d'écoute et d'adaptation, compréhension de la psychologie des enfants et adolescents
- capacités à travailler en équipe
- capacités organisationnelles, relationnelles et partenariales fortes

#### 3. Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option F), Les personnes non spécialisées peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH (téléphone: 03.88.45.92.30) ERPD (téléphone: 03.88.39.46.21)

Circonscription: STRASBOURG ASH

Libellé du poste : ENSEIGNANT EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION AU COLLEGE (ULIS)

### TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES

#### 1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion est un dispositif collectif d'intégration qui accueille des élèves handicapés âgés de 11 à 16 ans dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la commission des droits et de l'autonomie (CDA).

L'enseignant-coordonnateur de l'ULIS :

- est en charge, dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire, de l'élaboration du projet Individuel (à partir du bilan global de chaque jeune);
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique individualisé qui précise les acquisitions scolaires visées et le parcours scolaire envisagé, traduits dans un emploi du temps individualisé;
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée;
- met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public ;
- participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination synthèse;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation;
- assure la coordination au niveau de l'ULIS :
- rédige, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activité annuel transmis à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

#### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- être ou titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH (option D) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPA-SH;
  - Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle auprès d'un public d'élèves handicapés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire ;
- avoir des aptitudes au travail en équipe ;
- avoir une bonne connaissance du collège : fonction, programmes....
- avoir une connaissance des problématiques, notamment d'adaptations pédagogiques, liées au handicap.

#### 3. Conditions de recrutement :

Le recrutement s'effectuera à partir d'un entretien avec les membres d'une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH (téléphone: 03.88.45.92.30)

Référence : circulaire n°2010-088 du 18-06-2010

Circonscription: STRASBOURG 9

Libellé du poste : ENSEIGNANT en CLIS « Troubles envahissant du développement ou Troubles du spectre

autistique »
Ecole St Thomas

## 1. Définition du poste et des missions :

Cette classe d'intégration scolaire (CLIS) est un dispositif collectif de scolarisation qui accueille des élèves présentant des troubles envahissant du développement ou des troubles du spectre autistique, âgés de 6 à 11 ans, sur proposition du service psychothérapique pour enfants et adolescents (SPEA) dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la commission des droits de l'autonomie (CDA).

La scolarisation de chaque enfant est organisée selon une alternance apprentissage en classe et soin à l'hôpital de jour.

#### 2. Compétences et qualités requises par le candidat :

L'enseignant affecté sur ce poste :

- contribue à l'élaboration le projet individuel d'accompagnement de chaque élève
- élabore le projet pédagogique individualisé (PPI) de chaque élève
- assure les enseignements scolaires et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée
- met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public
- rencontre et accompagne les familles dans le parcours de scolarité de leur enfant
- participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination synthèse
- participe aux conseils de cycles, conseils des maîtres et conseils d'école de l'école d'implantation en fonction du calendrier fixé par la direction de l'école
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation
- veille, le cas échéant, à la bonne inclusion des élèves au sein de l'établissement scolaire ordinaire

#### En particulier sur cette CLIS, l'enseignant :

- a une bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- sait travailler en étroit partenariat avec les services de soins
- développe un enseignement spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)

#### 3. Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D) Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IEN de la circonscription de STRASBOURG 9 : téléphone : 03.90.41.07.95

IENASH: téléphone: 03.88.45.92.30